

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 mai 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Roger Sylvestre, conseiller
Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Association pulmonaire du Québec : campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019
 - 4.2 Maski en forme : Programme pour favoriser la saine alimentation année 2019
 - 4.3 Lettre du ministre François-Philippe Champagne concernant l'application du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport financier et du vérificateur externe pour l'année 2018
 - 7.2 Partage des responsabilités entre les élus
 - 7.3 Cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé
 - 7.4 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2019

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Contrat pour l'épandage d'abat poussière sur le réseau routier de la municipalité
- 8.2 Contrat pour l'achat de jardinières et de balconnières
- 8.3 Contrat pour la confection de 18 pots de fleurs à l'emblème floral de la municipalité
- 8.4 Contrat pour l'achat de paillis de cèdre pour le Sentier botanique et les aménagements floraux de la municipalité
- 8.5 Contrats pour des services d'émondage et de déchiquetage de branches sur le territoire de la municipalité

9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

- 9.1 Contrat pour l'acquisition de services professionnels en architecture du paysage pour le projet de Parc Nature et Culture
- 9.2 Prolongation du mandat de monsieur Pierre Deshaies à titre de webmestre de la municipalité

10. RÉOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

- 10.1 Demande de subvention du Comité local des affaires économiques de l'église de Saint-Élie-de-Caxton
- 10.2 Demande de subvention de l'Association des propriétaires du Lac Souris inc.
- 10.3 Demande de subvention de l'Association des propriétaires du Lac Long
- 10.4 Demande de remboursement de contribution au Club de patinage artistique de Saint-Boniface
- 10.5 Demande de remboursement pour une inscription au Club BMX de Shawinigan
- 10.6 Demande de soutien financier pour l'inscription de deux enfants par la Commission du Hockey mineur de Saint-Boniface Inc.

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Demande de PIIA pour le remplacement de fenêtre au 2431 avenue Principale
- 11.2 Demande de dérogation mineure, 2021 chemin des Lacs Longs
- 11.3 Demande de dérogation mineure, lot 4 194 318
- 11.4 Demande de dérogation mineure, 120 rue Joseph-Garand
- 11.5 Inscription à la formation en urbanisme de l'Association québécoise d'urbanisme du 25 mai 2019

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____
- 12.4 _____
- 12.5 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-05-100

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les items suivants :

- 12.1 Formation DAFA pour animatrice au Camp de jour
- 12.2 Demande de subvention au Fonds d'initiative culturelle MRC de Maskinongé

Adoptée

- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019

RÉSOLUTION 2019-05-101

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 sans aucune modification.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2019

RÉSOLUTION 2019-05-102

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Association pulmonaire du Québec : campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019
- 4.2 Maski en forme : Programme pour favoriser la saine alimentation année 2019
- 4.3 Lettre du ministre François-Philippe Champagne concernant l'application du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

CHRISTINA BÉLAND

Grâce au soutien financier du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, plus de 500 propriétaires de puits privés pourront obtenir une analyse gratuite de l'eau du puits de leur résidence pour savoir si celle-ci contient des chlorures, des nitrates ou des coliformes tel que *E coli*. Les personnes désirant participer à ce projet peuvent s'inscrire via un [formulaire disponible sur le site Internet de l'OBVRLY](#) au www.obvrly.ca ou par téléphone. La date limite pour s'inscrire est le 31 mai 2019.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour animer le soccer qui se tiendra les dimanches de 12h30 à 14h00 pour les jeunes de 6 à 12 ans. Pour les personnes intéressées, veuillez donner votre nom à la municipalité à monsieur Keith Baril.

Nous sommes à la recherche de 2 personnes pour le comité consultatif d'urbanisme. Nous devons remplacer monsieur Jean-François Marcouiller qui est maintenant directeur des travaux publics et madame Elaine Legault qui est conseillère municipale. Pour les personnes intéressées, veuillez faire parvenir votre C.V. à la Municipalité.

LUCIE HAMELIN

Les conférences horticoles ont lieu le samedi matin à 9h00. La prochaine conférence concerne les arbres fruitiers et petits fruits. En juin aura lieu la conférence sur les papillons, le monarque.

FRANCINE BUISSON

1. **Statistique site Web pour avril 2019 :**
 - a. Site municipal : 7 271 visites et 25 113 pages consultées (comparatif 2018 : visites et pages consultées à la hausse de 25%)
 - b. Site touristique : 2 454 visites et 8 058 pages consultées (comparatif 2018 : nombre de visites et de pages consultées à la baisse)
2. **« Cap sur Saint-Élie », nouvelle émission radio sur les ondes du 103,1 FM**

Monsieur Jonathan Gariépy, directeur de la station radiophonique 103,1 FM ajoute à la programmation une nouvelle émission depuis le lundi 6 mai dernier. Chaque lundi, jusqu'au 30 septembre prochain, vous êtes invités à syntoniser les ondes de la station radio 103,1 FM, de 19 h à 20 h. **Cap sur Saint-Élie**, une émission d'intérêt public sera diffusée à partir du Garage de la culture sous l'égide de notre animateur caxtonien, monsieur Claude Ouellet. Cette émission traitera de sujets variés, avec des invités. Les thèmes abordés porteront sur la culture, les loisirs, le tourisme, les activités économiques et sociales et autres sujets. Bref, un regard ouvert et sympathique sur la vie caxtonienne et ses habitants.

3. **Mise à jour de la politique Familles-aînés** : Sondage auprès de la population
 - a. Lundi 29 avril : Présentation du sondage au Dîner du groupe de l'Age d'or
 - b. Samedi 4 mai : Consultation citoyenne de 9 h 30 à 11 h 30. Intégration de l'activité « On jase-tu? » à la pause-café. 25 participations citoyennes. Plusieurs points ont été soulignés à inclure dans le prochain plan d'action d'une durée de 5 ans.
 - c. Échéance reportée pour remplir le sondage : Pour permettre à un plus grand nombre de personnes de remplir le sondage, vous avez jusqu'à la fin septembre 2019. Des copies papier sont disponibles auprès des 2 épiceries, à la bibliothèque et au secrétariat municipal. Pour participer aux tirages, sur la page couverture, inscrire votre nom, adresse et numéro de téléphone. Vous pouvez aussi remplir le questionnaire par Internet via le site Web municipal.

4. **Fête familles caxtoniennes** : samedi 25 mai. Rallye pédestre dans les rues du village, structures gonflables, troupe LUMA (connue et apprécié des enfants), dîner hot dog disponible et préparé par la MDJ. Voir la programmation complète livrée par la poste.

5. **Camp de jour** : Vous avez récemment reçu par la poste les informations complètes relatives à la tenue du camp de jour de l'été prochain. Les dates des inscriptions sont le jeudi 9 mai de 17 h à 20 h et samedi le 11 mai de 11 h à 15 h, au Centre communautaire, 50 chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

ROBERT GAUTHIER

Gestion des ressources humaines

Les membres du conseil municipal tiennent à rappeler toute leur appréciation pour le travail exemplaire exécuté par le personnel de la municipalité. Les employés municipaux travaillent d'arrache-pied pour donner quotidiennement des services de qualité à nos concitoyens, en plus d'œuvrer sur plusieurs dossiers spécifiques importants pour notre avenir. Voici un rappel des faits :

1. **3 décembre 2018** : Adoption par le Conseil municipal du *Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s*
2. **19 décembre 2018** : Mandat à un spécialiste en gestion des ressources humaines, M. Gaétan Trépanier, pour faire les descriptions des tâches des employé(e)s syndiqué(e)s. Ceux-ci ont tous été rencontrés individuellement pour alimenter le travail du spécialiste. Les résultats seront présentés prochainement au comité des relations de travail (CRT) de la municipalité qui comprend la partie patronale et la partie syndicale.
3. **14 janvier 2019** : Mandat à une firme d'experts indépendants, Bélanger-Sauvé, pour le traitement de plaintes pour harcèlement psychologique en milieu de travail. Au cours des derniers mois, il y a eu quelques plaintes pour harcèlement en milieu de travail. Aucune de celles-ci ne concerne les élus municipaux, ni le directeur général de la municipalité. Chacune de ces plaintes est présentement traitée par des spécialistes en la matière et donnera lieu aux décisions appropriées, en lien avec la gravité de chacune de celles-ci.
4. **4 février 2019** : Adoption par le Conseil municipal de la [Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail](#). Le Conseil prend très au sérieux ces situations, les traite avec diligence et en tout respect des personnes concernées et des protocoles prévus à cet effet.
5. **Activités à venir** : Formation sur les « Rôles et responsabilités » et formation pratique sur « L'éthique en milieu de travail »

Votre Conseil municipal a un engagement ferme à l'effet d'offrir un milieu de travail sain et exempt de toutes formes de harcèlement, de quelque nature que ce soit, entre employé(e)s ou de la part de citoyens.

Abris d'autos temporaires

Exceptionnellement les abris d'autos temporaires seront tolérés jusqu'à la semaine du 13 mai. Si jamais il y a encore de la neige ou glace l'inspectrice municipale accordera un délai supplémentaire.

Téléphonie cellulaire et Internet haute vitesse

Selon les dernières informations obtenues de Vidéotron, l'entrée en service de la nouvelle tour pour la téléphonie cellulaire devrait se faire vers la mi-mai... À suivre.

Selon les prévisions de [Maskicom](#), les nouveaux services Internet haute vitesse devraient débiter au courant de l'été à Saint-Mathieu-du-Parc, incluant le lac Souris, pour ensuite descendre la route des Lacs, incluant les lacs longs au début de l'automne... À suivre.

Emondage

Dû à la quantité d'arbres et branches cassés, nous avons loué des équipements pour permettre à nos employés municipaux de couvrir certaines parties de la municipalité et aussi fait ententes avec des fournisseurs privés ayant des compagnies d'émondage afin d'avoir soit 3 à 4 équipes sur le territoire. Dans les prochains jours et prochaines semaines une publicité sera envoyée pour ramasser vos branches en bordure de votre terrain. Les employés et sous-traitants n'iront pas sur les terrains privés.

Félicitations

Lors de la 31^e Soirée des sommets Desjardins, qui vise à célébrer les réalisations des personnalités d'affaires de la MRC de Maskinongé, dix-huit entreprises et entrepreneurs étaient à l'honneur, dont le [Camping Bivouak](#) de Saint-Élie-de-Caxton qui a remporté le prix dans la catégorie « Relève entreprise ». Félicitations à **Mme Mireille Brind'Amour**, la nouvelle propriétaire.

Le 26 avril dernier, la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie a dévoilé ses 13 lauréats lors de la 7^e édition du [Gala Edis](#). Le prix Microentreprise a été décerné à [Catherine Bard-Illustration et bande dessinée](#) de Saint-Élie-de-Caxton. Félicitations à **Mme Catherine Bard**.

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

Notre [sentier botanique](#) est de plus en plus attrayant d'année en année. Une des raisons est sans aucun doute l'implication importante d'entreprises spécialisées dans le domaine. À titre d'exemple, pour l'été 2019, nous avons des commandites qui totalisent 15 760 \$. La firme [DECO Style](#) nous offre des boutures de fleurs annuelles d'une valeur de 8 560 \$ et la compagnie [JVK](#) une commandite en boutures pour une valeur d'environ 1 000 \$. [Gauthier fleurs et jardins](#) s'engage à cultiver dans leurs serres les boutures fournies par DECO Style et JVK et à les planter au jardin de Saint-Élie-de-Caxton, ce qui représente une commandite d'environ 5 400 \$. Finalement, [Fafard \(Scotts Canada\)](#) offre une commandite de 160 sacs de compost d'une valeur de 800 \$. [Gauthier fleurs et jardins](#) livrera gratuitement ce compost commandité lors de la première visite au jardin ce printemps.

Une autre nouveauté cette année est la présence de sculptures géantes faites de matériaux recyclés dans le sentier botanique. Cette nouvelle exposition est l'œuvre de l'artiste-concepteur **Yvon Gaussirand** de Saint-Jean Port-Joli.

L'ENTRÉE AU SENTIER BOTANIQUE EST GRATUITE POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON. VENEZ VOIR CERTAINES PLANTES UNIQUES AU QUÉBEC !

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

LISTE DES COMPTES À PAYER

11399	ALARME MAURICIENNES	ENTRETIEN STATION POMPAGE, PIÈCES, ACCESSOIRES	317.33
11400	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME D'ALARME	639.84
11401	ARMOIRES GUY BENOIT	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	802.53
11402	BELANGER SAUVE, AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	4033.61
11403	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS FORMATION	50
11404	CAISSE DESJ. DE L'OUEST DE LA MAURICIE	REMBOURSEMENT EMPRUNT CAISSE 2240, AVENUE PRINCIPALE	12500
11405	CANAC	ACHAT OUTILS, ENTRETIEN ET RÉPARATION, PIÈCES, ACCESSOIRES CENTRE COMMUNAUTAIRE	1354.27
11406	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	49.28
11407	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	44.27
11408	CENTRE D'ENTRETIEN & REPARATION DU CAMION	ENTRETIEN CAMION, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	460.37
11409	LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	ÉLECTIONS, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	39.23
11410	CONSTRUCTIONS SEBASTIEN LESSARD	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	17769.39
11411	CONTROLES C.E.I. INC.	ENTRETIEN STATION POMPAGE	370.77
11412	COOKE SERRURIER ENR.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE	257.26
11413	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	1235.89
11414	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	27
11415	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION	266.74
11416	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	10240.86
11417	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS, NIVELEUSE, LOCATION DE MACHINERIE	24185.37
11418	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	75

11419	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	63.24
11420	LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS	CONSULTATION URBANISME	2615.68
11421	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	357.34
11422	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	4319.61
11423	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	44
11424	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	343.18
11425	NOVEXCO INC.	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, CENTRE COMMUNAUTAIRE, FOURNITURES DE BUREAU	3322.13
11426	HOULE SEBASTIEN	JETON DE PRESENCE C.C.U.	30
11427	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION MACHINERIE	485.76
11428	KEITH BARIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	80.08
11429	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	299.88
11430	LA COMPAGNIE LARIVEE CABOT CHAMPAGNE	PROGRAMMATION SPECTACLE	1006.03
11431	LAJOIE CVAC	ENTRETIEN CASERNE, GARAGE MUNICIPAL	639.82
11432	CMP MAYER INC.	EQUIPEMENT VÊTEMENT DE COMBAT, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	419.51
11433	LOCATION CDA INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER, ACHAT OUTILS, ENTRETIEN REPARATION OUTILS	344.58
11434	LONGPRE NORMAND	JETON DE PRESENCE C.C.U.	30
11435	MARCHE RENE SAMSON	ÉLECTIONS	561.48
11436	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, VOIRIE MATÉRIAUX, PIÈCES ET ACCESSOIRES DÉNEIGEMENT	424.5
11437	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /\$23.07 TONNE, ASSURANCES/POMPIERS, FRAIS COUR MUNICIPALE	10457.32
11438	MUISE PATRICK	LOCATION MACHINERIE	1103.77
11439	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITE	737.32
11440	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITE	609.17
11441	MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE	ACHAT OUTILS	1954.58

11442	PAINCHAUD MARTINE	FRAIS DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	115.36
11443	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	405.29
11444	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	830.19
11445	POSTES CANADA	ÉLECTIONS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, PUBLICATIONS MUNICIPALES	706.32
11446	PUROLATOR INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	13.93
11447	REINE DU COUVRE-PLANCHER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	91.96
11448	RESSORTS GRAND-MERE	ENTRETIEN CAMION	247.43
11449	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34
11450	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	139.4
11451	ENERGIES SONIC INC.	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, GARAGE, ESSENCE ET DIESEL AQUEDUC, ESSENCE/DIESEL SAMSON-MARCHAND, ESSENCE ET DIESEL CAMION INCENDIE, HUILE À CHAUFFAGE CASERNE	4108.05
11452	LES SPECIALITES FERNAND DAIGLE INC.	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	2347.79
11453	VILLEMURE ODETTE	ELECTIONS, ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	238.27
		TOTAL	114268.32

LISTE DES COMPTES PAYÉS D'AVANCE

190315	RETRAITE QUÉBEC	208.34
190324	HYDRO-QUEBEC	987.73
190325	HYDRO-QUEBEC	2 473.84
190325	REVENU CANADA	5 872.34
190326	REVENU QUEBEC	14 825.32
190402	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	247.10
190402	L'UNION-VIE	2 124.15
190403	HYDRO-QUEBEC	970.12
190404	HYDRO-QUEBEC	144.07
	TOTAL	27 853.01

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2019-05-103

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 114 268.32 \$ les comptes déjà payés au montant 27 853.01 \$ et, les salaires nets du mois de mars 2019 au montant de 42 537.13 \$, totalisant la somme de 184 658.46 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31-12-2018

CONSIDÉRANT que la firme comptable Labranche, Therrien, Daoust et Lefrançois a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;

RÉSOLUTION 2019-05-104

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au 31-12-2018, préparé et audité par la firme comptable LABRANCHE, THERRIEN, DAOUST ET LEFRANÇOIS INC. et présenté par madame Anabelle Ducharme, MBA, CPA, auditrice, CA.

Le rapport audité indique pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018 un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales un montant de 234 934.00 \$.

Adoptée

7.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉLUS

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉLUS

ATTENDU qu'à la suite de l'élection de deux nouveaux conseillers, le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton désire établir un nouveau partage des responsabilités entre les élus.

RÉSOLUTION 2019-05-105

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le partage des responsabilités entre les élus de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton sera le suivant :

Responsabilités pour les membres du conseil municipal
M. Robert Gauthier, maire, est d'office sur l'ensemble des comités

Dossiers	Responsabilités	Responsables
Gestion interne	Comité des ressources humaines	Lucie Hamelin Charline Plante
	Comité des finances	Charline Plante
Nominations	Représentante officielle au réseau BIBLIO du Québec	Charline Plante
	Membres du comité consultatif d'urbanisme	Christina Béland Élaine Legault
	Responsable des questions familles/aînés	Francine Buisson
	Représentante à la Maison des jeunes	Francine Buisson
Police protection incendie, mesures d'urgence	Sécurité civile, Sécurité publique (SQ), Pompiers	Élaine Legault Roger Sylvestre
	Premiers répondants	Lucie Hamelin
Environnement et urbanisme	Protection de l'environnement, Milieu riverain, Hygiène du milieu, Assainissement des eaux, Salubrité et nuisances	Christina Béland
Projets de développement	Parc nature et culture : Comité aviseur	Francine Buisson Élaine Legault
Culture	Bibliothèque, Garage de la culture, Sentier botanique, Conférences horticoles, Mise en oeuvre de la politique culturelle, Patrimoine, Symposium de peinture	Lucie Hamelin Charline Plante
Loisirs et vie communautaire	Sport et loisirs, Parcs municipaux, Gymnase, Activités festives, Organismes, comités et groupes communautaires.	Christina Béland Francine Buisson
Communications	Site Web, Muni-Info, Infolettre	Francine Buisson
Dossiers sous la responsabilité du conseil	Travaux publics / voirie Développement économique local Tourisme Information aux citoyens	

Adoptée

7.3 COTISATION ANNUELLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

COTISATION ANNUELLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

RÉSOLUTION 2019-05-106

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENOUVELLER l'adhésion de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé au montant de 230,00\$, taxes incluses.

Adoptée

7.4 EMBAUICHE DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE DE L'ÉTÉ 2019

ATTENDU les besoins en main-d'œuvre étudiante pour les opérations du Bureau d'accueil touristique, du Camp de jour et de la Voirie durant la période estivale.

RÉSOLUTION 2019-05-107

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes pour la période estivale 2019 selon les termes et conditions convenus avec chacun des étudiants :

Bureau d'accueil touristique

Hélène Bernier, non-étudiante
Ariane Lajeunesse, étudiante
Alexia Lampron, étudiante
Charles Paquin, étudiant
Charles Tiffault, étudiant

Camp de jour

Victoria Chabot, étudiante
Mégane Garceau, étudiante
Sophie Quenneville, étudiante

Voirie-Tourisme

Élie Saint-Arnaud, étudiant

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour de la chlorure de calcium liquide;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Groupe Somavrac et Les Entreprises Bourget Inc.;

RÉSOLUTION 2019-05-108

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse, soit Groupe Somavrac inc., au taux de 0.3350\$/taxes en sus, pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains chemins de la municipalité; pour un volume maximal de 45 000 litres représentant la somme de 15 075 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

8.2 CONTRAT POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE BALCONNIÈRES

CONTRAT POUR L'ACHAT DE JARDIÈRES ET BALCONNIÈRES

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à deux entreprises pour les jardinières et boîtes à fleurs pour l'été 2019 afin d'embellir notre village.

RÉSOLUTION 2019-05-109

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse, soit Les Serres Morand, au montant 1 282.50 \$ plus taxes pour l'achat de 45 jardinières broche 18 po et de 17 boîtes à fleurs au montant de 851,00 \$ plus taxes, livraison incluse.

Adoptée

8.3 CONTRAT POUR LA CONFECTION DE 18 POTS DE FLEURS À L'EMBLÈME FLORAL DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Christina Béland, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

CONTRAT POUR L'ACHAT DE 18 POTS DE FLEURS REPRÉSENTANT L'EMBLÈME FLORAL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que pour l'aménagement du Sentier botanique, 18 pots de fleurs annuelles représentant l'emblème floral de la municipalité sont disposés à divers endroits du jardin.

RÉSOLUTION 2019-05-110

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de préparation des pots de fleurs annuelles pour le Sentier botanique à Les Serres Serge Dupuis au montant de 1 000,00\$ plus taxes, livraison incluse.

Adoptée

Madame Christina Béland, conseillère, réintègre son siège.

8.4 CONTRAT POUR L'ACHAT DE PAILLIS DE CÈDRE POUR LE SENTIER BOTANIQUE ET LES AMÉNAGEMENTS FLORAUX DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRAT POUR L'ACHAT DE PAILLIS DE CÈDRE

ATTENDU que pour l'entretien des aménagements paysagers du Sentier botanique et des entrées du village, il est nécessaire d'installer de nouveaux paillis de cèdre.

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs.

RÉSOLUTION 2019-05-111

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de fourniture du paillis de cèdre au plus bas soumissionnaire, soit le BMR Maison Maurice Houle & fils Ltée au montant de 1881,57\$ taxes et livraison incluses.

Adoptée

8.5 CONTRATS POUR DES SERVICES D'ÉMONDAGE ET DE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE SERVICES POUR L'ÉMONDAGE ET LE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la tempête de neige de la fin du mois de novembre 2018 a causé beaucoup de dommage aux arbres en bordure du réseau routier ainsi que sur les terrains des résidents de la municipalité;

ATTENDU qu'une grande quantité de branches et d'arbres jonchent le bord des routes de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité n'a ni les ressources ni l'équipement requis pour faire achever l'émondage des arbres endommagés ou dangereux et déchiqueter les branches;

ATTENDU que la municipalité veut que les travaux soient terminés au plus tard le 15 juin 2019;

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions à sept firmes spécialisées en émondage pour faire l'émondage, le déchiquetage et le transport des résidus.

RÉSOLUTION 2019-05-112

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER des contrats aux deux plus bas soumissionnaires, soit Émondage Expert et Émondage Mario Béland, pour fournir, dès que requis par la municipalité, chacun deux équipes comprenant deux émondeurs, une déchiqueteuse et un véhicule pour le transport des résidus du déchetage au taux horaire de 125\$ l'heure par équipe.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LE PROJET DE PARC NATURE ET CULTURE

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

9.2 PROLONGATION DU MANDAT DE MONSIEUR PIERRE DESHAIES À TITRE DE WEBMESTRE DE LA MUNICIPALITÉ

PROLONGATION DU MANDAT DE MONSIEUR PIERRE DESHAIES À TITRE DE WEBMESTRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le mandat de monsieur Pierre Deshaies à titre de webmestre viendra à échéance le 30 juin 2019;

ATTENDU que la municipalité désire renouveler son mandat jusqu'à la fin de 2019.

RÉSOLUTION 2019-05-113

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la prolongation du mandat de webmestre de monsieur Pierre Deshaies pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 pour le montant forfaitaire de 3 500,00\$ plus taxes.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

Madame Charline Plante, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

10.1 DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ LOCAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ LOCAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que l'église de Saint-Élie-de-Caxton bénéficie de l'aide financière de la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU que l'aide accordée par la municipalité est utilisée pour effectuer des travaux d'entretien de l'église et du presbytère, ce qui contribue à assurer la conservation de ces immeubles patrimoniaux.

RÉSOLUTION 2019-05-114

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une aide financière de 10 000\$ au Comité local des affaires économiques de communauté de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2019.

Adoptée

Madame Charline Plante, conseillère, réintègre son siège.

10.2 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.

Monsieur Roger Sylvestre, conseiller se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Souris a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien financier et logistique pour les organismes et associations de lacs;

ATTENDU que l'aide demandée aura pour but de soutenir les actions de l'Association pour la gestion du barrage dont elle est responsable; de soutenir les moyens de communication avec les propriétaires; d'assurer la qualité environnementale du Lac Souris et de favoriser la faune qui l'habite et de contribuer à assurer la sécurité des citoyens en cas de sinistre.

RÉSOLUTION 2019-05-115

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une aide financière de 3 000\$ à l'Association des propriétaires du Lac Souris pour l'année 2019.

Adoptée

Monsieur Roger Sylvestre, conseiller, réintègre son siège.

10.3 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG

ATTENDU que l'Association des propriétaires du lac Long a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien financier et logistique pour les organismes et associations de lacs;

ATTENDU que l'aide demandée aura pour but de soutenir les actions de l'Association pour but de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau du lac; d'entretenir un chemin de glace, de diffuser de l'information sur la protection des rives, du littoral et du cadre forestier du lac.

RÉSOLUTION 2019-05-116

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une aide financière de 3 000\$ à l'Association des propriétaires du lac Long pour l'année 2019.

Adoptée

10.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-BONIFACE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-BONIFACE «LES PERCE-NEIGE INC.»

ATTENDU que cinq enfants de la municipalité sont inscrits au Club de patinage artistique Perce-Neige de Saint-Boniface;

ATTENDU que des frais de 40,00\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents.

RÉSOLUTION 2019-05-117

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Elaine Legault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REMBOURSER au Club de patinage artistique Perce-Neige de Saint-Boniface les frais de 40,00\$ par enfant non-résident pour un montant total de 200,00\$ non taxable.

Adoptée

10.5 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UNE INSCRIPTION AU CLUB BMX DE SHAWINIGAN

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UNE INSCRIPTION AU CLUB BMX DE SHAWINIGAN

ATTENDU qu'un enfant de la municipalité est inscrit au Club BMX de Shawinigan et que des frais de 80\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents;

ATTENDU que la municipalité rembourse jusqu'à un maximum de 50\$ les frais pour les non-résidents pour la pratique d'activités sportives.

RÉSOLUTION 2019-05-118

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un remboursement de 50,00\$ aux parents de l'enfant inscrit au Club BMX de Shawinigan.

Adoptée

10.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'INSCRIPTION DE DEUX ENFANTS PAR LA COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-BONIFACE INC.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR L'INSCRIPTION DE DEUX ENFANTS À LA COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-BONIFACE INC.

ATTENDU que trois jeunes de Saint-Élie-de-Caxton sont inscrits au Hockey mineur de Saint-Boniface et que des frais de 50\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents;

ATTENDU que seul deux jeunes sur les trois inscrits ont l'âge pour être admissibles à un remboursement.

RÉSOLUTION 2019-05-119

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un remboursement de 100,00\$ à la Commission du Hockey mineur de Saint-Boniface Inc.

Adoptée

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

11.1 DEMANDE DE PIIA POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRE AU 2431 AVENUE PRINCIPALE

DEMANDE DE PIIA POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES AU 2431 AVENUE PRINCIPALE

ATTENDU que le propriétaire de la résidence du 2431 avenue Principale a soumis une demande de PIIA pour le remplacement des fenêtres de la résidence;

ATTENDU que le modèle de fenêtre retenu par le propriétaire respecte le style architectural et la couleur d'origine des fenêtres du bâtiment.

RÉSOLUTION 2019-05-120

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la demande du propriétaire de la résidence du 2431 avenue Principale de remplacer les fenêtres existantes par le modèle de fenêtre proposée dans sa demande.

Adoptée

11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 2021 CHEMIN DES LACS LONGS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AJOUT D'UN QUAI AU 2021 CHEMIN DES LACS LONGS

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour l'ajout d'un deuxième quai au 2021 chemin des Lacs Longs;

ATTENDU que cette demande de dérogation découle d'une servitude de passage accordée au propriétaire d'un terrain qui n'a pas d'accès direct au lac;

ATTENDU que l'accès au plan d'eau pour un maximum d'utilisateurs est un objectif du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de dérogation mineure à condition de limiter la superficie du deuxième quai, de respecter la largeur maximale de cinq (5) mètres de dégagement de la rive par propriété et de revégétaliser la bande riveraine pour respecter la largeur maximale de cinq (5) mètres.

RÉSOLUTION 2019-05-121

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

- La superficie maximale autorisée du quai sera de 15 mètres carrés, incluant la passerelle d'accès;
- Le dégagement de la rive ne peut excéder un maximum de cinq (5) mètres de largeur pour la propriété tel que l'autorise l'article 20,3 du règlement 2010-12;
- Le propriétaire devra procéder à la revégétalisation de la bande riveraine conformément à notre règlement 2017-003 relatif à la protection des rives des lacs et des cours d'eau advenant que, à la suite de l'aménagement d'un couloir d'accès au quai, le dégagement de rive excède le maximum de cinq (5) mètres de largeur par propriété.

Adoptée

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 4 194 318

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN ABRI TEMPORAIRE SUR LE LOT 4 194 318

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour permettre l'installation d'un abri temporaire (type TEMPO) pour l'entreposage de biens durant la période de démolition du chalet et de construction d'un nouveau bâtiment et d'un garage sur le lot 4 194 318 en dehors des dates autorisées par l'article 15.2 du Règlement d'urbanisme;

ATTENDU que l'installation de l'abri temporaire ne cause aucun préjudice aux voisins, étant situé sur un terrain boisé et que l'abri est neuf;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la dérogation mineure pour une période équivalente à la durée de validité du permis de construction.

RÉSOLUTION 2019-05-122

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la dérogation mineure permettant l'installation d'un abri temporaire sur le lot 4 194 318 en dehors des dates autorisées par l'article 15.2 du Règlement d'urbanisme pour la période de validité du permis de construction et de procéder à sa désinstallation au terme de cette période.

Adoptée

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 120 RUE JOSEPH-GARAND

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE L'USAGE SERVICE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DANS UN BÂTIMENT SECONDAIRE

ATTENDU qu'une demande dérogation mineure a été soumise pour permettre l'usage service professionnel et personnel dans un bâtiment secondaire au 120 rue Joseph-Garand afin d'y installer un salon de coiffure;

ATTENDU que cette demande découle du fait que la résidence principale est trop petite, soit environ 37 mètres carrés, pour y aménager un salon de coiffure comme le permet le plan d'urbanisme;

ATTENDU que la construction du bâtiment secondaire ne cause pas de préjudice au voisin puisque le demandeur est propriétaire du terrain voisin;

ATTENDU que le bâtiment projeté respecte le plan d'urbanisme en autant qu'il soit visible de la rue et en lui donnant, par le choix des matériaux et de la couleur, un cachet champêtre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de dérogation mineure à condition que le bâtiment respecte le cachet champêtre, qu'il s'harmonise avec le bâtiment principal et que l'installation septique soit conforme à la réglementation en vigueur.

RÉSOLUTION 2019-05-123

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'usage « service professionnel et personnel » afin de permettre l'aménagement d'un salon de coiffure dans un bâtiment secondaire aux conditions suivantes :

- Que le bâtiment soit visible de la rue;
- Que le bâtiment ait un cachet champêtre et qu'il s'harmonise au bâtiment principal;
- Que l'installation septique du bâtiment soit conforme à la réglementation en vigueur afin de respecter les exigences du ministère de l'Environnement et des changements climatiques en ce qui a trait aux installations septiques d'un salon de coiffure.

Adoptée

11.5 INSCRIPTION À LA FORMATION EN URBANISME DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME DU 25 MAI 2019

INSCRIPTION À LA FORMATION EN URBANISME DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME DU 25 MAI 2019

ATTENDU que l'Association québécoise d'urbanisme offre des ateliers de formation sur le rôle et les responsabilités des comités consultatifs d'urbanisme lors de son congrès qui se tiendra à Trois-Rivières le 25 mai 2019;

ATTENDU que ces ateliers de formation permettraient aux différentes personnes ayant à traiter des questions d'urbanismes de parfaire leurs connaissances et de les mettre en pratique pour le bénéfice des citoyens et de la municipalité.

RÉSOLUTION 2019-05-124

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la participation de mesdames Sandra Gérôme et Éline Legault et monsieur Benoît Gauthier à une journée de formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Trois-Rivières le 25 mai 2019 et de défrayer les coûts d'inscription de 260,00\$ plus taxes par personne.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 FORMATION DAFA POUR ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR

INSCRIPTION À LA FORMATION DAFA POUR LES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé offre la formation du diplôme d'aptitude professionnelle en animation pour les animateurs en camps de jour;

ATTENDU que nos animatrices en camp de jour doivent suivre cette formation.

RÉSOLUTION 2019-05-125

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'inscription de mesdames Sophie Quenneville, Victoria Chabot et Mégane Garceau à la formation offerte par Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé et de défrayer les coûts d'inscription de 221,25 \$ sans taxe.

Adoptée

12.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INITIATIVE CULTURELLE MRC DE MASKINONGÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU que la MRC de Maskinongé a un programme d'aide financière visant à soutenir les initiatives culturelles;

ATTENDU que la Bibliothélie a besoin d'une aide financière pour mettre en œuvre son programme d'activités culturelles.

RÉSOLUTION 2019-05-126

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER madame Charline Plante à déposer à la MRC une demande de subvention au fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé afin de développer des activités culturelles à la bibliothèque municipale.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 21h00 à 21h20.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h20.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier